

Direction de la protection de la santé et de l'autonomie
Direction déléguée à la Santé Publique et aux environnements
Pôle Veille Sécurité Sanitaire et Prévention du Risque Infectieux

Cellule de Veille d'alerte et de gestion sanitaire

Mesdames et Messieurs

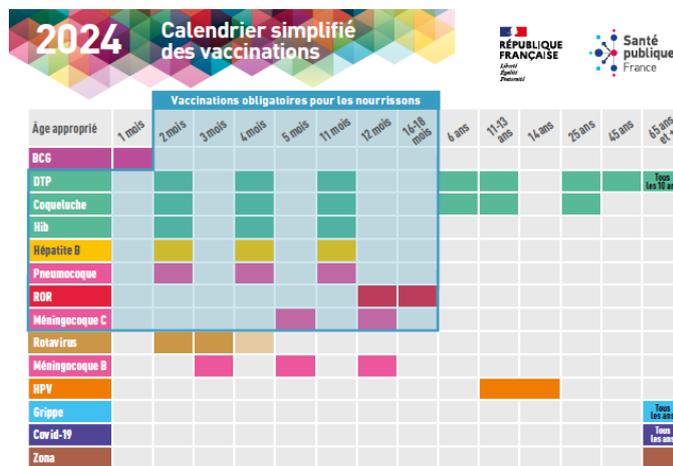
Bordeaux, le 11 juin 2024

Objet : Recrudescence de la coqueluche – vérification de la vaccination

La circulation de la coqueluche s'intensifie ces dernières semaines en Nouvelle Aquitaine.

La coqueluche est une infection bactérienne, très contagieuse qui se manifeste en particulier par une toux importante. **Elle peut être particulièrement grave chez les nouveau-nés et les nourrissons partiellement ou non vaccinés ou chez les sujets à risques** (femmes enceintes, immunodéprimés, patients avec pathologies respiratoires ou chroniques).

La vaccination du nourrisson et les rappels chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte sont les seuls moyens de protection individuelle et collective pour éviter les formes graves et les hospitalisations.



Nous vous demandons de vérifier la vaccination de votre enfant auprès d'un professionnel de santé (médecin/pharmacien) et de la mettre à jour le cas échéant.

Le diagnostic de coqueluche doit être évoqué en cas de toux, quinteuse et/ou prolongée, et conduire à une consultation médicale et une demande de confirmation par prélèvement au laboratoire.

La fréquentation de la collectivité en cas de suspicion n'est pas recommandée. Une éviction de la collectivité est obligatoire en cas de confirmation.

Le pôle de veille et sécurité sanitaire
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine